

En janvier 2003 la ville d'Ollioules a signé un avenant au Contrat Local de Sécurité de Toulon permettant la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Afin de répondre au plus près des besoins de la commune, le 1er juillet 2009, M. le Maire, Robert BENEVENTI en présence de M. le préfet du Var Hugues PARANT, de M. Daniel MIRA, adjoint du Procureur de la République, a signé le Contrat de Sécurité d'Ollioules qui après un diagnostic Local de Sécurité a permis d'établir 10 fiches actions concernant les problèmes de sécurité sur la commune.

Pour ce qui relève de l'éducation, la citoyenneté et la solidarité les fiches actions favorisent la mise en place d'une cellule de veille, la prévention des conduites à risques, la protection des personnes âgées et handicapées. S'agissant de la sécurité et de la tranquillité publiques, cela concerne les opérations ciblées de tranquillité publique, la prévention des troubles anormaux de voisinage, la prévention et la sécurité routière, la vidéo protection, l'environnement et le cadre de vie.

Pour ce qui est de la justice de proximité, les fiches actions concernent l'accès au droit et les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération.